

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

VOUS ÊTES RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS SUR LEUR TRAJET SCOLAIRE.

Faire du vélo en toute sécurité

Étant donné que les enfants ne possèdent pas encore les compétences dont ils ont besoin pour circuler seuls à vélo, en trottinette ou en skateboard, le plus sûr est qu'ils en fassent dans un espace fermé.

Jusqu'à l'âge d'au moins 10 ans, les enfants ne doivent pas rouler à proximité de routes fréquentées par d'autres véhicules ou de voies d'accès aux habitations. Lorsqu'ils apprennent à faire du vélo, il est important de les accompagner à pied ou à vélo pour leur expliquer comment faire du vélo en toute sécurité.

Les enfants âgés de 10 à 12 ans ne doivent pas faire de vélo à proximité de routes très fréquentées.

Les enfants de moins de 16 ans et les adultes qui les accompagnent peuvent rouler sur le trottoir, sauf si des panneaux indiquent que cela est interdit.

Apprenez à vos enfants à faire du vélo en toute sécurité en veillant à ce qu'ils :

- respectent systématiquement les règles de circulation à vélo, notamment :
 - tenir leur gauche sur les trottoirs,
 - laisser la priorité aux piétons sur les trottoirs,
 - faire attention aux voitures qui entrent ou sortent des voies d'accès ;
- portent un casque de la bonne taille : c'est obligatoire ;
- portent des vêtements de couleur vive, tels qu'un gilet rétroréfléchissant, pour se rendre visibles aux autres usagers de la route.

Pour les enfants plus âgés, considérez les points suivants attentivement afin d'évaluer leur aptitude à rouler seuls :

- Le trajet est-il dangereux ?
- Savent-ils bien faire du vélo ?
- Font-ils attention à la circulation ?
- Sont-ils en mesure de réagir correctement en cas de danger inattendu ?

Le règlement intérieur de votre école définira les conditions d'utilisation des vélos dans son enceinte. Veillez à ce que vos enfants le respectent en permanence.



Pour en savoir plus

Consultez le programme de sensibilisation à la sécurité routière du ministère à l'adresse <https://education.nsw.gov.au/road-safety-education> ou consultez <https://education.nsw.gov.au> et cherchez la rubrique consacrée à la sensibilisation à la sécurité routière.